HAL
open science

“ L’immigré, le migrant et l’allochtone : circulations migratoires et figures de l’étranger en Mauritanie ”

Armelle Choplin

To cite this version:

Armelle Choplin. “ L’immigré, le migrant et l’allochtone : circulations migratoires et figures de l’étranger en Mauritanie ”. Politique africaine, 2008, 109, pp. 73-90. hal-00411084

HAL Id: hal-00411084

https://hal.science/hal-00411084v1

Submitted on 25 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article in *Politique Africaine*, n°109, dossier « Migrants ouest-africains. Miséreux, aventuriers ou notables ? », pp. 73-90

Armelle Choplin

L'immigré, le migrant, l'allochtone : circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie

En présentant le phénomène migratoire en Mauritanie, les médias européens ne considèrent souvent que la migration de transit entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. En réalité, les flux sont aujourd'hui interrompus par les contrôles de l'Union européenne qui obligent les candidats au passage à s'installer dans le pays. Par ailleurs, la Mauritanie a une longue tradition d'immigration de populations ouest-africaines, dernièrement renouvelée avec le pétrole et la transition démocratique. Les discours politiques et populaires révèlent que cette présence étrangère devient source de tensions et de débat national.

Dans les médias européens, la Mauritanie est aujourd'hui présentée comme une « plaque tournante » pour les migrants clandestins subsahariens qui entendent gagner l'Europe *via* les Iles Canaries[1]. La ville de Nouadhibou en particulier, deuxième centre urbain du pays situé à la frontière avec le Maroc/Sahara occidental, est devenue un point de départ pour les pirogues en partance vers l'Europe et est dénoncée comme le « chef-lieu de l'émigration clandestine sauvage[2] ». Le transit a cependant été largement remis en cause depuis avril 2006, date à laquelle l'Union européenne (UE) a déployé un dispositif de surveillance renforcé le long de la côte atlantique. De nombreux migrants, qui entendaient remonter plus au Nord, se retrouvent depuis lors bloqués à Nouadhibou (120 000 habitants) et dans la capitale Nouakchott (800 000 habitants) où, par défaut, ils finissent par s'installer. Dans ces villes, ils rejoignent d'autres immigrés venus travailler en Mauritanie[3].

La vision médiatique ne considère la « migration » en Mauritanie que dans sa dimension de transit, négligeant par-là même que ce vaste pays peu peuplé (3 millions d'habitants en 2006) constitue une destination à part entière pour des ressortissants ouest-africains. Son histoire est profondément liée à celle de l'immigration, et il continue aujourd'hui d'attirer la main-d'œuvre subsaharienne avec la découverte récente de pétrole et l'ouverture politique initiée en 2005.

Quoique distincts, le passage vers l'Europe et la longue tradition d'immigration sont étroitement enchevêtrés. Parce que les étrangers subsahariens sont désormais plus nombreux et, *de facto,* plus visibles, la question migratoire revient de façon récurrente dans le débat politique national. Avec la mise en place d'une politique migratoire voulue par l'UE, on assiste à la construction de différentes figures : le migrant, l'immigré et le clandestin. Or, ces catégories sont poreuses, ce qui entraîne des confusions multiples et dangereuses dans un pays à l'équilibre fragile[4]. L'histoire de la Mauritanie est en effet caractérisée par une forte

1. Je tiens à remercier Alain Antil, Riccardo Ciavolella, Céline Lesourd et Jérôme Lombard ainsi que les évaluateurs de *Politique africaine* pour leurs remarques pertinentes et leurs précieux conseils.

2. J.-P. Tuquoi, *Le Monde,* 23 mars 2006.

3. Cet article s'appuie sur deux missions de recherche, effectuées en janvier et septembre 2007 avec Jérôme Lombard (IRD) dans le cadre d'un programme FSP-MAE, « Migrations et recompositions territoriales en Afrique de l'Ouest et au Sahara ». Plus largement, ces réflexions s'inscrivent dans une série de travaux menés depuis 2003 sur les villes de transit au sein du laboratoire LPED (IRD/Université de Provence).

4. Sur la figure plurielle du migrant et la porosité des catégories, voir S. Brédeloup et O. Pliez (dir.), « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart,* n° 36, 2005, p. 3-20.

conflictualité autour de la question de l'identité du pays, qu'on définit souvent comme peuplé de populations « arabo-berbères » (Maures) et « négro-mauritaniennes » (Halpulaar, Soninké, Wolof)[5]. Aussi, au-delà des diverses circulations migratoires qui s'imbriquent, c'est la question du rapport à l'Autre, et en particulier à l'« étranger noir » qui est posée. Dans un climat d'incertitudes et de crispations identitaires, on assiste à l'élaboration de discours extrémistes et à de revendications d'« autochtonie » qui se traduisent par une stigmatisation croissante des « allochtones » (qu'ils soient de nationalité mauritanienne ou étrangers). Plus largement, c'est le régime même de citoyenneté qui se trouve mis en cause.

UNE DESTINATION POUR LES MIGRATIONS INTRA-AFRICAINES

L'immigration a été et reste un phénomène fondamental dans l'histoire de la Mauritanie. Avec les récents changements économiques et politiques, le pays est demeuré attractif pour les travailleurs ouest-africains.

Le rôle capital des immigrés subsahariens dans l'histoire mauritanienne

À sa prise de fonction en 1960, le premier président de la Mauritanie, Mokhtar Ould Daddah, n'a pu que constater le manque de main-d'œuvre qualifiée et de cadres : peu formés, les Mauritaniens étaient encore à 70 % nomades[6]. Très rapidement, Sénégalais, Maliens, Guinéens ou Béninois pourvoient les postes administratifs et investissent les secteurs du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie et de la blanchisserie. À partir de 1957, la construction *ex nihilo* de la capitale, Nouakchott, offre de multiples emplois. Au nord du pays, l'exploitation du minerai de fer, qui débute en 1952 avec la création de la Mines de fer de Mauritanie (Miferma)[7], et la pêche font de Nouadhibou un pôle attractif. A cette époque, les Maures ne s'intéressent guère à la mer et aux ressources halieutiques, que les pêcheurs sénégalais exploitent en s'installant dans la zone[8] ; les Ghanéens se lancent dans les années 1980 dans le commerce de poisson séché-salé entre Nouadhibou et le Golfe de Guinée. À l'échelle de l'espace ouest-africain, Nouadhibou et Nouakchott deviennent des lieux de travail, de vie et d'ancrage pour de nombreux immigrés originaires des pays voisins. Leur nombre ne fait que croître avec les années : en 1970 résidaient à Nouadhibou 11 500 Mauritaniens, 3 000 Africains noirs, 1 800 Français et 1 000 Espagnols, majoritairement originaires des Canaries[9]. Aujourd'hui, Nouakchott compterait près de 100 000 Subsahariens (soit 13 % de sa population), dont 40 000 Sénégalais, et Nouadhibou autour de 20 000 (soit 20 %), dont 4 000 à 5 000 Sénégalais suivant la période de l'année,

5. J'emploie ici le terme de « Négro-mauritanien », utilisé localement par la population pour désigner un Mauritanien non maure, plutôt que celui de « Mauritanien noir ». Il en est de même avec « Subsaharien », terme préféré à celui de « Noir ».
6. Voir les mémoires de M. Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Karthala, 2003, p. 171.
7. La Miferma a été nationalisée en 1974 sous le nom de Snim (Société nationale industrielle et minière).
8. Sur la pêche, voir L. Marfaing, « Du savoir-faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes : une approche historique », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, n° 8, 2005, p. 69-98 ; H. Diop et I. Thiam, « Quelques aspects des migrations de pêcheurs du secteur artisanal maritime en Mauritanie », *Bulletin scientifique du CNROP*, vol. 20, 1990, p. 63-72 ; C. Le Cœur, *La Pêche en Mauritanie : du désert à la mer ou l'appropriation d'un espace halieutique*, thèse de géographie, Univ. de Montpellier, 1994.
9. Voir P. Bonte, *La Montagne de fer : la Snim*, Paris, Karthala, 2001.

3 500 Maliens et 3 000 Guinéens[10].

Si les Sénégalais représentent le plus gros contingent d'étrangers en Mauritanie, leur nombre a beaucoup varié depuis l'Indépendance. La politique d'arabisation, initiée depuis les années 1970[11], a atteint son paroxysme lors des « événements de 1989 » qui ont opposé le Sénégal et la Mauritanie[12]. Les Sénégalais résidant alors en Mauritanie ont subi des brutalités et ont été contraints de fuir le pays. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en février 1989, 574 des 1 396 pêcheurs enregistrés à Nouadhibou étaient originaires de Saint-Louis du Sénégal, et 614 sur 1 154 à Nouakchott[13] ; en août 1989, ils n'apparaissaient plus dans les registres, et se trouvaient remplacés par des Mauritaniens, des Nigérians ou des Ghanéens[14]. Dès 1992, les relations diplomatiques avaient été rétablies entre les deux pays et des Sénégalais sont revenus. Ils continuent de venir, comme de nombreux autres Subsahariens qui espèrent profiter de l'embellie économique liée au pétrole.

Pétrole et croissance économique : de l'espoir au mirage

La Mauritanie connaît actuellement un réel développement (la croissance était de 11,9 % en 2006) et dans la mesure où la main-d'œuvre mauritanienne demeure peu nombreuse et sous-qualifiée, le pays offre des opportunités d'emplois pour les migrants subsahariens[15].

Outre les mines et la pêche, la Mauritanie compte depuis 2006 une nouvelle ressource : le pétrole[16]. L'annonce de cette production lui a permis de jouer sur son économie libéralisée pour courtiser les capitaux internationaux : de grands groupes industriels ont décidé d'y investir dans divers secteurs (transports, télécommunications, hôtellerie, pétrole, banques, mines…). Si la production pétrolière a été revue à la baisse suite à des problèmes techniques[17], et si le développement économique ne profite qu'à une infime minorité de la population, les plus optimistes des Mauritaniens continuent de croire au développement économique et osent la comparaison avec les Émirats du Golfe. Le pays est officiellement présenté comme une terre de Bédouins arabes, peu peuplé et désormais pétrolier, et l'élite mauritanienne a pour modèle les pays du Golfe auxquels elle emprunte, par exemple, des modèles urbanistiques : elle rêve d'une capitale moderne, aux tours de verre et d'acier. Celles-ci sont encore rares, mais outre le nouvel immeuble de luxe Al Khaima City Center, le centre-ville devrait prochainement se parer de cinq autres immeubles, la Tour de la Banque centrale de Mauritanie, la Tour de la SNIM, la Tour du pétrole, la Tour Internet et un grand hôtel.

---

10. Ces chiffres ont été obtenus en recoupant ceux de la Direction générale de la Sûreté nationale, des chefs de communauté, des ambassades et de l'ONG APEAH basée à Nouadhibou que je remercie pour les informations.
11. Voir P.-R. Baduel (dir.), « La Mauritanie, entre arabité et africanité », *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée,* n° 54, 1989.
12. Sénégalais et Mauritaniens appellent pudiquement « les événements de 1989 » les affrontements qui ont pris place le long du fleuve Sénégal. Alimentés par les autorités mauritaniennes et opposant tout d'abord populations maures et négro-africaines, la situation a dégénéré en conflit politique entre les deux pays. Les Sénégalais de Mauritanie ont été chassés et réciproquement, les Mauritaniens présents au Sénégal ont été expulsés.
13. H. Diop et I. Thiam, « Quelques aspects des migrations de pêcheurs…», art. cit.
14. La communauté ghanéenne aurait compté jusqu'à 5 000 ressortissants à Nouadhibou au milieu des années 1990. Un quartier du centre de la ville porte toujours le nom d'Accra bien que les Ghanéens n'y soient pas plus de 200 aujourd'hui.
15. Office national des statistiques, *Bulletin de Conjoncture*, octobre 2007.
16. Exploité depuis 2006 par la compagnie australienne Woodside, puis revendu aux Malaisiens de Petronas à la fin 2007, ce gisement devait produire 75 000 barils/jour. Les réserves potentielles de la Mauritanie sont estimées à 400 millions de barils de brut, ce qui pourrait en faire l'un des dix plus grands producteurs africains, avec une rente considérable rapportée au nombre d'habitants.
17. Elle avoisine ces derniers mois les 18 000 barils/jour et le pétrole, de mauvaise qualité, est vendu à un prix inférieur à celui des cours mondiaux.

Nouakchott ne cesse de s'étendre, aussi bien à la verticale que sur ses lointaines franges septentrionales flanquées de villas et d'immenses palais, construits en partie par la main-d'œuvre étrangère.

La Mauritanie est d'autant plus attractive pour les Ouest-Africains que la Côte d'Ivoire a cessé de l'être avec le conflit de ces dernières années. La pêche et le bâtiment, en plein boom, et la restauration et l'hôtellerie, qui bénéficient de l'arrivée d'investisseurs occidentaux à fort pouvoir d'achat et du développement touristique, sont très demandeurs de main d'œuvre. Certes, les derniers événements survenus en Mauritanie depuis Noël 2007 – le meurtre de quatre touristes français, l'annulation du Paris-Dakar, l'attaque d'une boîte de nuit et de l'ambassade d'Israël – pourraient compromettre cette croissance. Notons que la plupart des investisseurs ont pour l'instant décidé de poursuivre leurs activités.

Transition démocratique : vers une nouvelle politique d'ouverture

En parallèle à cette embellie économique, la Mauritanie a connu ces dernières années de profonds changements politiques : suite au coup d'État du 3 août 2005, le Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) s'est emparé du pouvoir et a jeté les bases du renouveau démocratique[18]. Souhaitant rompre avec les méthodes coercitives du régime de Maouiyya Ould Taya, à la tête de l'État pendant plus de 20 ans, le CMJD d'Ely Ould Mohamed Vall, ancien directeur de la Sûreté nationale sous Taya, s'est engagé dans des réformes démocratiques[19]. L'élection présidentielle de mars 2007 a parachevé la transition initiée par la junte militaire : le 25 mars 2007, pour la première fois dans l'histoire du pays, les citoyens ont démocratiquement élu pour président le candidat indépendant Sidi Ould Cheikh Abdallahi, qui a remporté 52,89 % des voix.

À l'évidence, cette transition, applaudie à l'extérieur, doit être envisagée avec prudence : la plupart de ceux qui contrôlaient les rouages de l'État demeurent en place. Pour autant, des orientations nouvelles ont été définies et en premier lieu, la volonté de réconcilier la nation mauritanienne : quelques semaines après son investiture, le nouveau Président s'est saisi du sensible dossier des Négro-mauritaniens réfugiés au Mali et au Sénégal depuis les événements de 1989[20]. Le 29 juin 2007, il a appelé à leur retour et à une « véritable réconciliation des esprits et des cœurs », sans admettre explicitement les torts de l'État mauritanien. Avec la poursuite de la transition démocratique, les relations entre la Mauritanie et le Sénégal se consolident encore. Aussi, dans ce contexte favorable, les ressortissants du Sénégal, ainsi que ceux du Mali, pourraient de nouveau affluer vers la Mauritanie.

Cette brève recontextualisation des mouvements migratoires vers la Mauritanie permet de rappeler le rôle essentiel qu'a joué l'immigration subsaharienne dans la construction du pays, aujourd'hui réactivée par le pétrole et l'ouverture politique. À cette longue tradition d'immigration de travail proprement intra-africaine se sont surimposées ces dernières années d'autres migrations, de transit.

---

18. International Crisis Group, *La Transition politique en Mauritanie : bilan et perspectives,* Rapport ICG n° 53, 2006, 31 p.

19. Parmi ces réformes, noter plusieurs consultations nationales, une plus grande liberté de la presse et la fin du parti-État.

20. Lors du conflit, des Mauritaniens « noirs », principalement Halpulaar, ont été dépossédés de leur nationalité et expulsés sur l'autre rive du fleuve Sénégal. Ils seraient 20 000 réfugiés au Sénégal et 6 000 au Mali, selon le HCR. Voir M. Fresia, *L'Humanitaire et les réfugiés : pratiques, discours et vécus. Le cas des Mauritaniens réfugiés au Sénégal,* thèse de doctorat, EHESS, 2005 ; pour les réfugiés au Mali, voir R. Ciavolella, *Le Pouvoir aux marges. Les Fulaabe et l'État mauritanien,* thèse de doctorat, Univ. de Milan, EHESS, 2008.

DU TRANSIT DE MIGRANTS A L'IMMIGRATION PAR DEFAUT

La fonction de transit que revêt aujourd'hui la Mauritanie mérite d'être analysée au regard des réseaux sociaux préalablement mis en place par les immigrés car des connexions s'établissent entre eux et les migrants de passage.

Un point de passage vers l'Europe

Entre janvier et mars 2006, des journalistes européens se sont pressés dans le port de Nouadhibou pour relayer les images de clandestins embarquant à bord de pirogues à destination des Canaries. Ce phénomène nouveau s'explique par les évolutions des contrôles dans la zone qui ont, ces dernières années, obligé les migrants à redéfinir leurs parcours.

Au début des années 2000, pour atteindre l'Europe par le nord du Maroc, les migrants africains empruntaient de petites embarcations de pêche permettant de franchir le détroit de Gibraltar, large de 15 km. Plus au sud sur la côte atlantique, dans les eaux séparant le Sahara occidental (sous contrôle marocain) des îles Canaries, ils étaient plutôt rares, même si diverses informations signalent que certains d'entre eux, dès les années 1990, utilisaient ces mêmes pirogues (ou *patera*) pour traverser. À partir de 2002, le renforcement de la surveillance le long de la Méditerranée a reconfiguré les itinéraires. La majeure partie des migrants désireux de gagner l'Europe a tenté de partir depuis les ports du Sahara occidental – tels que Layoun, Dakhla et plus encore Tarfaya situé en face de l'archipel canarien *(cf. carte)*. Mais à la suite des événements d'octobre 2005 à Ceuta et Melilla, les contrôles aux frontières du Maroc se sont intensifiés, notamment entre le Sahara occidental et la Mauritanie. Ces nouvelles contraintes instaurées sur les routes migratoires ont alors entravé les remontées vers le Maroc et provoqué un glissement vers le sud des tentatives de départ pour les Canaries.

Dans cette nouvelle configuration, à quelque 800 km des îles espagnoles, l'ensemble de la Mauritanie s'est retrouvé, un temps, au cœur des flux migratoires ouest-africains[21]. En 2005, plusieurs phénomènes se sont conjugués pour faire de la ville de Nouadhibou le lieu réunissant le moins de conditions défavorables pour approcher l'Europe. Tout d'abord, la fermeture de la frontière avec le Sahara occidental – d'ailleurs minée – a interdit aux migrants de gagner les villes marocaines. Ensuite, l'accentuation des contrôles sur les navires de pêche en provenance de Mauritanie et accostant aux Canaries ou dans la péninsule ibérique a limité le débarquement de marins africains embauchés à Nouadhibou ou ayant acheté leur passage auprès des capitaines. Enfin, l'achèvement en 2004 de la route bitumée reliant Nouakchott à Nouadhibou, ouverte à la circulation en 2005, a favorisé la remontée rapide vers le nord de la Mauritanie des candidats à la traversée[22]. Aussi, dès la fin de l'été 2005, les premières pirogues ont tenté la traversée depuis ce lieu, situé à trois jours de mer des îles européennes. À la fin de l'automne, ce sont quatre à cinq pirogues qui prenaient la mer chaque nuit de Nouadhibou[23].

21. Voir C. O. Ba et A. Choplin, « "Tenter l'aventure" par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines », *Autrepart*, n° 36, 2005, p. 21-42.
22. A. Antil et A. Choplin, « Le chaînon manquant : la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la transsaharienne Tanger-Dakar », *Afrique contemporaine*, n° 208, 2004, p. 115-126.
23. Pour un état des lieux des passages en 2006, voir A. Choplin et J. Lombard, « Destination Nouadhibou pour les migrants africains », *Mappemonde,* n° 88, 2007, < http://mappemonde.mgm.fr >.

Carte : Les flux migratoires en Mauritanie

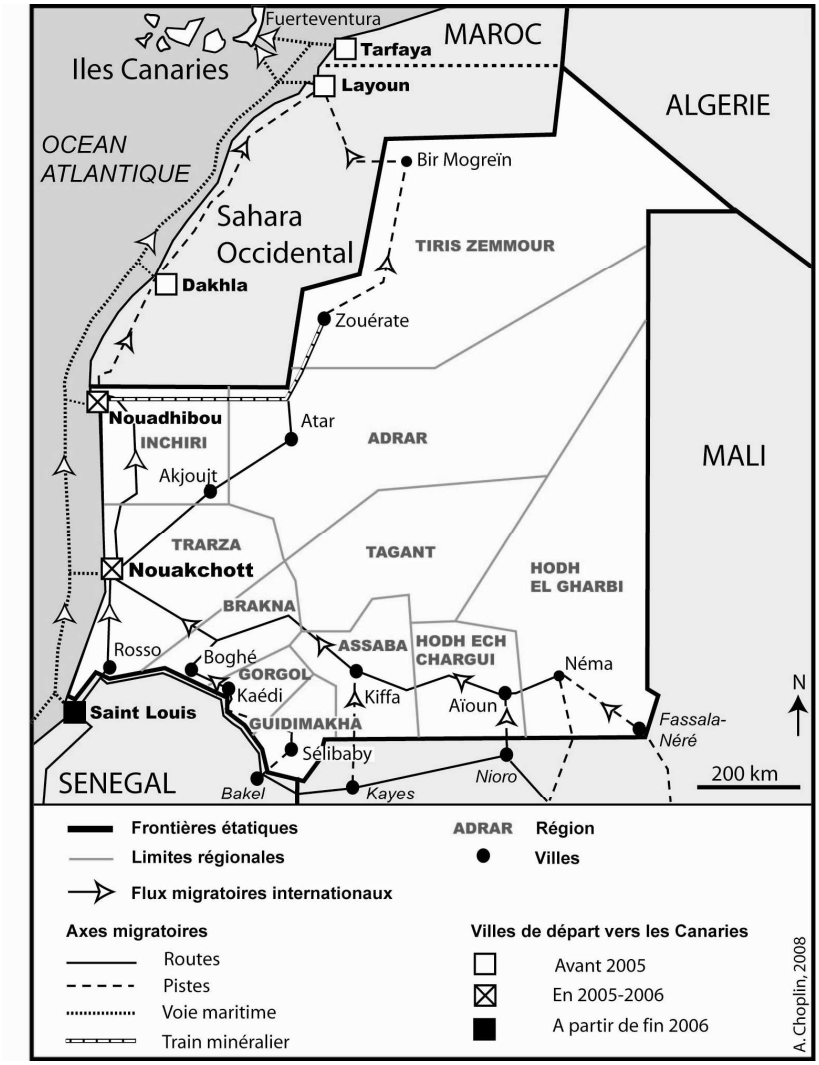

Migrants, immigrés et émigrés : connexion des réseaux et des lieux

Parmi les candidats à l'immigration vers l'Europe, rares sont ceux qui parviennent à passer dès leur arrivée à Nouadhibou. Beaucoup y restent quelque temps, parce qu'ils cherchent une opportunité de départ, ont besoin de compléter la somme nécessaire au paiement de leur passage ou échouent plusieurs fois. Des individus déjà installés vont alors jouer les intermédiaires entre la société locale et les nouveaux venus. Des réseaux de solidarité – qu'il ne faudrait pour autant surestimer – se mettent en place entre ressortissants de même pays[24]. Chaque communauté a une association, plus ou moins organisée et dynamique, avec un représentant à sa tête, qui est chargé d'accueillir et d'aider les nouveaux arrivants. Il sert également d'interlocuteur privilégié auprès des autorités locales en cas de

24. Sur les réseaux d'accueil de migrants à Nouadhibou, voir J. Streiff-Fénart et Ph. Poutignat, « De l'aventurier au commerçant transnational, trajectoires croisées et lieux intermédiaires à Nouadhibou (Mauritanie) », *Cahiers de la Méditerranée,* vol. 73, 2006, < http://cdlm.revues.org/document1553.html >.

problèmes avec l'un de ses concitoyens[25]. Outre les chefs de communauté, d'autres individus font figure de référence, de *jatigi*[26], en raison de leur notoriété et de la place qu'ils occupent dans l'économie locale. C'est le cas par exemple de ce tailleur sénégalais qui possède plusieurs boutiques de prêt-à-porter à Nouadhibou et d'autres à Dakar. Associé à un Maure d'une tribu puissante qui lui loue locaux et matériels en échange d'une part des bénéfices, il reçoit, guide et parfois offre des emplois à de jeunes Sénégalais nouvellement arrivés. Un jeune originaire de Casamance, peintre en bâtiment et résidant à Nouadhibou depuis 2000, accueille quant à lui les ressortissants de sa région et les loge dans les chambres libres de la concession qu'il gère pour le compte d'un Mauritanien Halpulaar, moyennant des réductions de loyer. Il lui arrive souvent de prendre les jeunes migrants comme tâcherons[27]. Les interactions sont donc quotidiennes entre les migrants et ces entrepreneurs étrangers[28].

L'exemple du tailleur sénégalais associé à un Maure et employant de jeunes migrants subsahariens offre une grille de lecture précieuse pour comprendre les hiérarchies qui s'établissent dans le travail. Dans les secteurs clefs où l'on trouve une forte participation étrangère (pêche, transport, bâtiment…), l'organisation reproduit très souvent le même organigramme : un entrepreneur mauritanien – bien souvent maure – domine la filière et est secondé par des intermédiaires locaux ou étrangers (généralement négro-mauritaniens ou sénégalais, originaires de la vallée du fleuve Sénégal) qui proposent des emplois précaires et peu rémunérés aux migrants récemment arrivés.

Les Soninké jouent un grand rôle dans ces médiations. En dépit de leur faible nombre[29], ils occupent une place importante dans l'économie et la société mauritaniennes, ne serait-ce que par leur poids financier : certains sont à la tête de grandes fortunes et détiennent désormais une part importante du foncier à Nouakchott et Nouadhibou, ainsi qu'à Sélibaby, la capitale régionale du Guidimakha, région frontalière avec le Sénégal et le Mali d'où la plupart sont originaires *(cf. carte)*. Discrets dans la vie politique nationale, ils ont su diversifier leurs sources de revenus[30]. Leur fortune est avant tout liée à la migration : ils ont été parmi les premiers à partir pour l'Europe, dès la fin du XIXe siècle, et de façon plus massive après les indépendances[31]. La communauté s'est alors enrichie *via* les transferts d'argent de la diaspora immigrée. Dans un premier temps, les émigrés soninké ont surtout investi dans leur village d'origine mais, depuis les années 1990 des transactions financières s'opèrent vers Nouakchott, ville qu'ils ne fréquentaient guère auparavant. Avec les événements de 1989 et la fermeture de la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal, les Soninké d'Europe se sont retrouvés

25. En 2001, diverses communautés de ressortissants étrangers se sont fédérées en une Union des associations d'étrangers à Nouadhibou (UAEN) qui leur a permis d'avoir une certaine visibilité et une reconnaissance locale. L'UAEN a disparu en 2005. Voir C. O. Ba et A. Choplin, « "Tenter l'aventure"… », art. cit.

26. Sur la figure du *jatigi* (« correspondant » en pulaar, à la fois logeur et commerçant), voir S. Brédeloup, « Le migrant africain et la ville étrangère », *in* C. Coquery-Vidrovitch, O. Goerg, I. Mandé et F. Rajaonah (dir.), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion. Vol. 2 : Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs,* Paris, L'Harmattan, 2003, p. 53-61.

27. Entretiens à Nouadhibou, janvier et septembre 2007.

28. Sur l'entrepreneuriat transnational, voir N. Glick Schiller, L. Basch et C. Szanton Blanc, « From immigrant to transmigrant : theorizing transnational migration », *Anthropological Quarterly,* vol. 68, n° 1, 1995, p. 48-63 ; A. Tarrius, *La Mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine,* Paris, Balland, 2002.

29. Il est difficile aujourd'hui de connaître les proportions des groupes ethniques puisque les recensements ne mentionnent plus ce critère depuis 1965. Les Soninké sont considérés comme la troisième ethnie du pays après les Maures et les Halpulaar.

30. Au niveau du gouvernement et de l'Assemblée nationale, les grandes familles soninké ont toujours été représentées. Par ailleurs, les Soninké occupent très souvent des postes clefs dans les administrations (gestionnaires, comptables…). Ils détiennent aussi des filières commerciales (charbon, papeteries...).

31. Voir F. Manchuelle, *Les Diasporas des travailleurs soninké (1848-1960), migrants volontaires*, Paris, Karthala, 2004 ; C. Quiminal, *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations soninké et transformations villageoises,* Paris, Bourgeois, 1991 ; M. Timera, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre,* Paris, Karthala, 1996.

contraints de passer par Nouakchott lors de leurs retours au pays. C'est désormais dans la capitale mauritanienne qu'ils ont investi, faute de pouvoir le faire à Dakar ou à Bamako[32], villes où ils transitaient jusqu'alors pour rejoindre le Guidimakha. L'opportunité d'investir leur a été donnée puisqu'à la suite des conflits de 1989, on a assisté à une crispation identitaire entre les différentes communautés qui se sont repliées dans certains quartiers de Nouakchott. Les Maures blancs *(Bidân),* qui jusqu'alors cohabitaient avec des populations négro-mauritaniennes dans les arrondissements de Sebkha et d'El Mina (également appelé 5e et 6e arrondissements), ont déserté ces lieux pour des quartiers maures (Dar Naïm, Toujounine, Arafat). Les Soninké de l'extérieur ont fait jouer leurs puissants réseaux pour se porter acquéreurs de leurs propriétés. Aujourd'hui, la diaspora détient un quasi-monopole foncier à Sebkha et El Mina (près de 70 % du parc immobilier), qui sont considérés comme des arrondissements « noirs ».

À l'évidence, les Soninké rompent avec l'image du migrant miséreux souvent relayée en Europe, car certains ont réussi à devenir des acteurs urbains et des intermédiaires incontournables. Cette position dans la ville leur permet d'entretenir des liens intenses avec les populations venues des pays voisins et les migrants en transit. Les immigrés refusent d'investir dans le foncier de peur que la situation politique ne se dégrade comme en 1989, et préfèrent louer à des Soninké. En rachetant les concessions, ces derniers ont densifié l'habitat et multiplié le nombre de chambres ou d'étages afin de répondre à la demande locative. Cette communauté favorise dès lors les enchevêtrements entre les différentes strates de la migration : lors de nos enquêtes, nous avons fréquemment rencontré dans une même concession des migrants en transit et des immigrés anciennement installés qui louaient leurs chambres à un Soninké travaillant et vivant en France depuis des dizaines d'années. Les réseaux anciens et internationaux des Soninké se raccordent à ceux liés à la migration de main-d'œuvre de proximité ou plus récemment à la migration vers l'Europe. En ce sens, les nouveaux flux migratoires ne sont pas indépendants des structures sociales préexistantes mais s'appuient au contraire très largement dessus.

Ces différentes trajectoires et temporalités migratoires transforment le visage des deux principales villes de Mauritanie. Certains quartiers de Nouadhibou et de Nouakchott sont de plus en plus marqués par la présence des migrants et dénotent avec le reste de l'agglomération. On y retrouve le même mode d'habitat, les mêmes boutiques et pratiques sociospatiales que dans les autres capitales sahéliennes. Les noms des restaurants (« Le Fleuve », le « Djolof ») relevés à Qairaan (centre-ville de Nouadhibou), ou bien encore les toponymes rencontrés dans l'arrondissement de Sebkha à Nouakchott (« Garage Mali », « Garage Sénégal »), rappellent cette présence étrangère. Migrants et immigrés ont produit leurs propres territoires urbains et sont à l'origine de nouvelles centralités et dynamiques qui s'opposent à l'image de la capitale de nomades (sous-entendu de nomades maures) que les régimes successifs entendaient donner à Nouakchott[33] et à l'ambiance austère de la ville saharienne à laquelle devrait renvoyer le centre de Nouadhibou. Aujourd'hui ce centre-ville est investi par les migrants et directement connecté avec Sebkha à Nouakchott, mais également avec Dakar, Saint-Louis, Bamako… Ces diverses connexions établies grâce aux allers-retours de migrants et aux articulations entre les divers réseaux de migration inscrivent désormais la Mauritanie au cœur d'un plus vaste espace.

32. S. M. Tall « Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n° 3, 1994, p. 137-151 ; J. Schmitz, « Des migrants aux "notables" urbains : les communautés transnationales des gens du fleuve Sénégal (Sénégal-Mali-Mauritanie) », *in* E. Boesen et L. Marfaing (dir.), *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel,* Paris, Karthala, 2007, p. 91-134.

33. Voir A. Choplin, *Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan), étude comparée,* thèse de doctorat en géographie, Univ. Paris 1, 2006.

DE LA QUESTION MIGRATOIRE A LA QUESTION NATIONALE

Avec le renforcement des contrôles aux frontières, les passages vers l'UE sont aujourd'hui compromis. Les candidats au départ sont désormais bloqués et plus visibles. Leur présence tend à raviver certaines tensions et à alimenter les discours nationalistes.

Contrôles européens et « clandestinisation » des migrants

Moment des grands départs de pirogues de Nouadhibou à destination de l'Europe, l'hiver 2006 a aussi été celui des naufrages : si quelques Africains sont parvenus à débarquer aux Canaries, beaucoup ont perdu la vie en mer[34]. Sous la pression de l'opinion publique, l'Union européenne est intervenue dès avril 2006, en mettant en place un dispositif de surveillance dans le cadre de Frontex, l'agence de gestion des frontières extérieures de l'UE : un hélicoptère et des vedettes de surveillance ont été déployés, et 150 hommes de la Guardia Civil espagnole ont été dépêchés pour former les policiers mauritaniens au contrôle frontalier. Les lieux de départs ont alors glissé plus au sud, au Sénégal et même en Guinée-Bissau, occasionnant de nouveaux naufrages. À Nouadhibou, les départs de pirogues ont fortement diminué. La surveillance renforcée a eu pour conséquence immédiate de bloquer les départs des migrants, qui se sont alors installés à Nouadhibou et à Nouakchott en attendant de pouvoir partir.

Parallèlement, l'Union européenne a pressé la Mauritanie de définir une politique migratoire afin de réglementer les flux. Dans cette perspective, un Groupe d'étude des flux migratoires (GEFM) a été créé dès la fin 2005 pour définir un cadre juridique relatif à la question migratoire. Ce groupe réunit le ministère de l'Intérieur, le Haut-commissariat aux réfugiés, la Commission européenne, l'Office international des migrations (OIM), qui a ouvert une représentation à Nouakchott en octobre 2006 et la « société civile », via deux ONG mauritaniennes, l'Association pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement (ALPD), de Nouakchott, et l'Association pour la protection de l'environnement et l'action humanitaire (APEAH) de Nouadhibou.

Les réunions se sont succédées depuis, laissant transparaître le rôle effectif de chaque acteur sur la question migratoire. L'OIM se présente officiellement comme l'organisme chargé d'aider l'État mauritanien à contrôler ses frontières et à faciliter les rapatriements « volontaires » des individus interpellés aux frontières. En réalité, il forme surtout les membres de la Sûreté générale aux aspects sécuritaires, et la reconduite aux frontières n'est que rarement volontaire. Les objectifs du HCR sont tout aussi ambigus car cette institution n'a pas pour fonction première de s'occuper des migrations internationales, et encore moins des migrations clandestines. Néanmoins, en Mauritanie, l'organisme s'en charge depuis que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) l'a sollicité pour s'occuper des réfugiés interceptés parmi des groupes de migrants au Sahara occidental. Les statuts différents que revêt le terme de « réfugié », l'accroissement de leur nombre et la nécessité de garantir leur protection ont permis au HCR d'étendre son assistance, intervenant ponctuellement à la demande du gouvernement. Ainsi, en Mauritanie comme ailleurs, la politique du HCR oscille désormais paradoxalement entre « protection des sans-États » et « contrôle des indésirables »[35].

---

34. Environ 20 000 personnes seraient parties de Nouadhibou en 2006. La mission catholique de Nouadhibou ainsi que le Croissant Rouge mauritanien estiment les pertes humaines entre 20 % et 30 % des effectifs (et jusqu'à 40 % dans la période la plus noire, en février-mars 2006).

35. Voir M. Agier, « Protéger les sans-États ou contrôler les indésirables : où en est le HCR ? », *Politique africaine*, n° 103, octobre 2006, p. 101-105.

La fermeture des frontières a conduit à une augmentation du nombre d'étrangers subsahariens en Mauritanie – entre 160 000 et 200 000 en 2006, selon la Délégation européenne[36]. L'absence de données statistiques fiables, à laquelle s'ajoute l'impossibilité de distinguer la part de migrants en résidence permanente de ceux en transit de courte durée, suggère de considérer ces chiffres avec circonspection. L'imprécision est d'autant plus grande qu'une part importante de la population peut être considérée comme « flottante » dans la mesure où de nombreux migrants, tels que les Sénégalais et les Guinéens, opèrent des mouvements pendulaires réguliers entre leur pays d'origine et ces deux villes. Dès lors, toutes les surenchères autour de ces chiffres sont possibles, de même que la confusion entre « migrants clandestins » et « immigrés subsahariens ».

À ce jour, l'État mauritanien n'a pas encore clairement défini de politique migratoire[37]. En revanche, la répression contre l'immigration illégale s'est intensifiée, ce qui a eu des répercussions immédiates sur la vie des populations subsahariennes en Mauritanie : alors que les forces de l'ordre interpellaient auparavant les clandestins « en flagrant délit » (au moment d'embarquer sur la pirogue), elles les arrêtent désormais en amont, à domicile ou même à l'entrée des villes. Pour un Africain subsaharien, chercher à rentrer à Nouadhibou est pratiquement devenu un délit, comme le montre cette dépêche d'octobre 2007 où l'on rapporte que « les forces de sécurité mauritaniennes ont appréhendé 51 ressortissants d'Afrique subsaharienne qui tentaient de s'introduire clandestinement à Nouadhibou[38] ». Ainsi, aujourd'hui, tout « étranger noir » est potentiellement considéré comme un clandestin et peut être interpellé – alors même que les ressortissants ouest-africains, en vertu de certains accords bilatéraux, ont un droit de libre circulation dans le pays[39].

Le positionnement ambigu du gouvernement mauritanien

Si elle n'a, contrairement à la Libye du colonel Kadhafi[40], jamais ouvertement encouragé la venue de ressortissants d'Afrique subsaharienne pour travailler au développement du pays, la Mauritanie ne peut guère se plaindre de la présence de ces étrangers, qui travaillent généralement à faible coût et occupent une position précaire dans la société. Par ailleurs, cette présence lui est même bénéfique puisqu'en affichant une certaine tolérance à l'égard des étrangers, sans pour autant les inciter à s'intégrer, le gouvernement se place en position de force et oblige les intervenants extérieurs à négocier avec lui. Lors d'un entretien télévisé en octobre 2007, le président Cheikh Abdallahi jouait ainsi de cette situation : « La Mauritanie a besoin d'une bonne coopération avec les Européens pour [l']aider dans tout ce que cela représente comme coût pour pouvoir arrêter ces immigrés »[41]. En affichant sa bonne volonté, le chef de l'État signifiait indirectement à l'UE que son pays n'était pas un pays « émetteur »

36. Entretien, Nouakchott, janvier 2007.
37. Des études devant servir de point d'appui à cette politique migratoire viennent d'être achevées : OIM, UNHCR et Union européenne, *Profil migratoire de la Mauritanie,* décembre 2006 ; Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap), *Transit migrants in Mauritania,* octobre 2007 et *Transit migration survey in Mauritania*, 2008. Ces rapports soulignent la difficulté à différencier les migrants en transit de ceux installés depuis plus longtemps. .
38. Voir les archives du site < www.cridem.org >.
39. Bien que la Mauritanie ait quitté la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) en 2000, les accords sur la circulation des personnes restent en vigueur : les ressortissants des 15 pays continuent de bénéficier, à divers degrés selon les accords bilatéraux, de conditions privilégiées de circulation et d'installation. Ainsi, rares sont les cas d'entrée illégale sur le territoire mauritanien.
40. O. Pliez, « Proche Libye » et « De l'immigration au transit ? La Libye, dans l'espace migratoire euro-africain », *in* O. Pliez (dir.), *La nouvelle Libye. Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo*, Paris, Karthala, Iremam, 2004, p. 7-18 et 139-157.
41. Interview du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi diffusée sur TV5, 29 octobre 2007.

et était aussi victime de ce transit. Le gouvernement a par ailleurs ratifié le 22 janvier 2007 la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et membres de leurs familles : il se montre donc prêt à collaborer aussi bien pour protéger les immigrés légaux que pour lutter contre l'émigration clandestine.

Alors que la nouvelle politique migratoire implique une certaine forme de dépendance envers l'UE, la Mauritanie devient paradoxalement un interlocuteur privilégié et peut ainsi « marchander » des accords financiers. La présence de migrants est devenue un moyen de se procurer des fonds et de négocier des « partenariats » avec l'Europe – mais également avec le Maroc et le Sénégal qui sont parties prenantes des coopérations frontalières. Preuve en est la signature récente d'accords avec l'Espagne, qui entend devenir l'un des premiers partenaires économiques de la Mauritanie. Les relations entre Nouadhibou et les îles Canaries, depuis longtemps importantes, se sont encore renforcées ces dernières années[42]. Le plan d'intégration « Canaries-Afrique occidentale », mis en place par les autorités canariennes avec l'appui du gouvernement espagnol et de l'UE, en est l'illustration[43] – si la question des migrations clandestines n'est pas ouvertement évoquée, elle demeure néanmoins en arrière-plan. En encourageant la création de *joint ventures* et en favorisant la coopération, l'Espagne compense par des transactions financières son intrusion dans la gestion des flux migratoires. Dans le même ordre d'idées, les échanges commerciaux transfrontaliers avec le Maroc s'intensifient. Aujourd'hui, ce sont près de 350 camions qui pénètrent tous les mois le territoire mauritanien depuis la frontière septentrionale[44].

Désormais « prié » par les Européens de contrôler les flux de population sur son territoire, le gouvernement mauritanien se trouve face à une situation complexe. D'une part, il tire des ressources de sa collaboration avec l'UE et il ne souhaite pas que le pays accueille le tout-venant migratoire. Mais, d'autre part, il ne peut fermer les frontières du pays alors que celui-ci connaît une véritable croissance économique ; la fermeture ou le renforcement des contrôles à la frontière méridionale seraient particulièrement mal venus à l'heure où le Président se tourne vers le Sénégal et en appelle au retour des réfugiés. Ces intérêts contradictoires et l'impossibilité à répondre aux attentes de tous les acteurs, aussi bien politiques qu'économiques, sont à l'origine de tensions de plus en plus palpables dans le tissu social mauritanien, et d'une certaine hostilité à l'encontre des étrangers.

Du migrant à l'étranger : « autochtonie » et radicalisation des discours

Les relations entre les Mauritaniens et les étrangers subsahariens sont à l'heure actuelle en voie de détérioration. Avec les passages en pirogue, tous les migrants provenant des pays voisins sont désormais perçus comme des clandestins potentiels. Certains Mauritaniens, escroqués par des migrants qui ont profité d'avances sur salaires pour payer leur passage, se sont sentis trahis et disent aujourd'hui ne plus faire confiance aux étrangers *« qui ne viennent même plus pour travailler en Mauritanie mais cherchent seulement à passer »*[45]. Quant aux subsahariens installés en Mauritanie, dont certains ont accueilli et parfois aidé les migrants à passer, ils préfèrent aujourd'hui marquer de la distance, voire un certain mépris vis-à-vis de

42. Dès les années 1930, des Canariens auraient fui la guerre civile espagnole et trouvé refuge à Nouadhibou. Ils sont près de 1 000 lorsque débute en 1975 le conflit du Sahara occidental (voir P. Bonte, *La Montagne de fer…*, *op. cit.*). Toujours présents, ils investissent dans le secteur de la pêche. L'élite maure de Nouadhibou parle souvent espagnol et se rend fréquemment à Las Palmas pour affaires ou loisirs.
43. Dans ce cadre, 33 entreprises canariennes se sont rendues le 3 juillet 2007 en Mauritanie pour passer des accords dans le domaine du BTP, de l'eau, de la pêche, du tourisme.
44. Chiffre obtenu auprès de la Direction des douanes, janvier 2007.
45. Propos recueillis à Nouadhibou en septembre 2007.

ceux qu'ils appellent les « aventuriers » et qui ont contribué à jeter l'opprobre sur l'ensemble de leurs communautés.

Par ailleurs, l'enthousiasme qu'avait suscité l'ouverture démocratique a cédé la place à l'anxiété : de nombreux Mauritaniens constatent avec amertume la dégradation des conditions de vie, alors même qu'on leur avait promis un enrichissement rapide grâce au pétrole et une redistribution des ressources avec la démocratisation. Ainsi, à l'automne 2007, des « émeutes du pain » ont éclaté dans plusieurs villes suite à une augmentation des prix des biens de consommation. Ce contexte économique et social de crise explique que la population puisse être plus réceptive à l'endroit des discours extrémistes, qu'ils soient religieux ou politiques. Les nationalistes arabes, évincés de la scène politique avec la démocratisation en demi-teinte inaugurée par Taya en 1991, regagnent en audience et, pour ce faire, mobilisent largement le registre de « l'autochtonie »[46]. Une preuve en est fournie avec ce tract, distribué en novembre 2007 dans la commune de Sebkha à Nouakchott, qui reprend une lettre adressée au Président de la République par des militaires nationalistes :

> « Le retour de la Mauritanie dans l'enceinte de la Cedeao est de nature à compromettre l'avenir de notre pays dont l'unité nationale est encore très fragile. Les immenses potentialités économiques que recèle notre pays en font une destination privilégiée des ressortissants des pays subsahariens où le chômage bat tous les records. Les accueillir serait catastrophique pour le pays : pour son identité culturelle, pour son équilibre démographique, pour la santé et l'éducation de ses habitants. Les expulser serait tout aussi catastrophique : la Mauritanie serait accusée de raciste et de tous les maux que peuvent imaginer "les défenseurs du droit de l'Homme". […] La Mauritanie est ARABE avant d'être africaine. »

Les courants extrémistes jouent beaucoup sur la peur de « l'invasion » de cette « Afrique noire », de plus en plus visible. Ce sentiment, qui résulte au moins en partie de la « surmédiatisation » dont ont fait l'objet les passages des migrants, explique qu'une partie de l'opinion publique accepte que le gouvernement réponde aux attentes européennes et renforce les contrôles. Tout concourt en réalité à stigmatiser les étrangers subsahariens, comme en témoignent par exemple les généralisations hâtives et les amalgames entre présence étrangère et insécurité, largement relayés par la presse locale et étrangère :

> « Cette forte présence constitue, en elle-même, une grande menace pour la sécurité des citoyens, si on considère le taux de criminalité assez élevé entre Nouadhibou et Nouakchott, a souligné un policier de la circulation officiant non loin des sites où se trouvent ces clandestins. Des sources bien informées renseignent que la plupart des actes de banditisme, de vol, de viol, d'agression ainsi que le trafic de drogues sont le fait de clandestins. Les arrondissements les plus touchés par ce phénomène sont ceux de Sebkha et El Mina avec la présence de beaucoup de Sénégalais, Maliens et autres Gambiens avec un taux de criminalité qui dépasse la moyenne nationale[47]. »

À la lecture du tract nationaliste, il ressort que l'accueil hostile réservé aux étrangers subsahariens reflète des tensions inhérentes aux dynamiques politiques internes à la Mauritanie. La question de l'insertion des « étrangers » recoupe le problème, pour l'instant non résolu, de la « question nationale » – la discrimination raciale entre Mauritaniens et

---

46. La question de l'autochtonie en Mauritanie commence tout juste à être étudiée. Voir R. Ciavolella, *Le Pouvoir aux marges…*, *op. cit.* Dans d'autres pays africains, la notion est déjà largement discutée. Voir notamment J.-F. Bayart, P. Geschiere et F. Nyamnjoh, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 177-194 ; J.-P. Dozon : « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine*, n° 78, juin 2000, p. 45-62 ; J. et J. L. Comaroff, « Naturing the nation : aliens, apocalypse and the postcolonial state », *in* T. Blom Hansen et F. Stepputat (dir.), *Sovereign Bodies : Citizens, Migrants and States in the Postcolonial World*, Princeton, Princeton University Press, 2005, p. 120-147 ; F. Nyamnjoh, *Insiders and Outsiders : Citizenship and Xenophobia in Contemporary Southern Africa*, Londres, Codesria, Zed Books, 2006.

47. *Wal Fadjr* (Dakar), 6 septembre 2007.

l'intégration de toutes les composantes du pays dans un régime de citoyenneté commune. C'est l'étranger « noir » qui est la cible principale des nouveaux discours xénophobes, et les autres catégories d'étrangers ne sont pas stigmatisées ainsi. Les Maghrébins, par exemple, qui sont de plus en plus nombreux ces dernières années, ne semblent pas gêner outre mesure les Maures alors qu'ils se positionnent sur les mêmes emplois que les Africains subsahariens (bâtiment, restauration…). En réalité, la question de la place de ces derniers rejoint celle du retour de milliers de réfugiés du Sénégal et du Mali promis par le gouvernement « démocratique ». Devant les espoirs déçus de la manne pétrolière et la non-redistribution des richesses promises, certains Mauritaniens se demandent si le moment est bien choisi pour rapatrier les réfugiés et s'inquiètent de savoir comment le gouvernement financera ce retour[48]. D'aucuns craignent des abus et pensent que des Sénégalais, voire même des Ivoiriens ou des Libériens, – donc des « clandestins » – vont profiter de la situation et se faire passer pour des réfugiés. Le plan de rapatriement et de réinstallation en cours est une véritable source de tensions et alimente la radicalisation des discours qui amalgament et critiquent la présence de certains groupes négro-mauritaniens sur le sol national et celle d'« immigrés subsahariens », c'est-à-dire d'« étrangers », également « noirs ».

Dénoncer les étrangers subsahariens et les accuser de tous les maux, voilà qui devient aujourd'hui une stratégie pour mieux rappeler qui est mauritanien et qui ne l'est pas, grâce à la réactivation du vieux fantasme d'un pays exclusivement arabe, et donc « maure ». Selon cette logique racialiste, « l'allochtone » est aussi bien l'étranger subsaharien que le Mauritanien « noir ». En effet, l'équation est, pour certains chantres de l'arabité, rapidement établie : le clandestin, le migrant, l'étranger, le « noir » sont une seule et même figure.

Dans ce contexte de remontée des tensions, ne pourrait-on pas interpréter les récentes attaques et la menace terroriste qui flotte désormais sur la Mauritanie comme un nouveau signe de déception et de malaise social ? Le mécontentement et l'instabilité qui s'installent insidieusement pourraient dès lors apparaître comme un terrain fertile pour une plus grande stigmatisation des étrangers.

Armelle Choplin
Université Paris-Est Marne-la-Vallée,
UMR 8586 PRODIG, CNRS

48. La politique d'aide au retour consiste à donner de quoi vivre aux réfugiés durant les premiers mois de leur réinstallation. L'expérience n'en est qu'à ces débuts, mais les réinstallations tentées entre 1995 et 2006 se sont révélées infructueuses. Voir R. Ciavolella, *Le Pouvoir aux marges…*, *op. cit.*,.